

Conseil de gestion plénier

Date : jeudi 8 juin 2023

Lieu : salle 301

Personnes présentes ou représentées :

Directeur de l'UFR : F. LEGENDRE

Membres élus : N. ARDILLO, V. BOUVATIER, A. DE BRITO, A. DESHAYES (procuration K. FOURREY), S. FOUGERAY, Z. HIDOUCHE, J. LOCHARD, C. MATHIEU (absent), F. MIHOUBI, V. MIRAKAJ, C. RÉGNIER (procuration Y. VIDEAU), L. SAILLY, F. SARI, A. SOW (absent).

Personnalités extérieures : A. D'ABOVILLE (procuration à F. MIHOUBI), É. BARD, I. GUÉRIN.

Invités : E. DUGUET, A. GUILLIN (absente), F. POMPET, C. RODRIGUES, É. SYLVAIN.

Compte-rendu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du jeudi 11 mai 2023 ;
- 2) Budget rectificatif 2023
- 3) Règlement intérieur de la faculté ;
- 4) Questions diverses ;

Diffusion : membres du conseil de gestion plénier

Le quorum étant atteint, le directeur de l'UFR ouvre la séance à 14 h 35.

M. François LEGENDRE présente Mme Élodie SYLVAIN, Responsable des Finances et des Ressources Humaines ainsi que Mme Françoise POMPET, actuellement Responsable de la Scolarité à la Faculté de Santé et sur un même poste à la FSEG à compter du 1^{er} juillet 2023.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE GESTION DU JEUDI 11 MAI 2023

En premier lieu, M. François LEGENDRE présente ses excuses pour la communication tardive du compte-rendu provisoire du conseil de gestion plénier du jeudi 11 mai 2023.

En second lieu, M. François LEGENDRE, directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du conseil du compte-rendu du conseil de gestion plénier du 8 juin 2023.

Le compte-rendu du conseil de gestion plénier est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET RECTIFICATIF 2023

M. François LEGENDRE, directeur de l'UFR, donne la parole à Mme Élodie SYLVAIN, Responsable des Finances et des Ressources Humaines, pour la présentation du budget rectificatif 2023 (documents en annexe).

- Montant des recettes propres ;
- (+) Montant des dotations nettes UPEC ;
- (+) Montant du transfert pour pilotage ;
- (=) Total recettes
- (-) Montant des contributions nettes UPEC ;
- (-) Montant de la masse Investissement ;
- (-) Montant de la masse personnel ;
- (-) Montant de la masse fonctionnement.
- (=) Total Dépenses

Mme Élodie SYLVAIN précise que pour assurer un bon fonctionnement budgétaire de l'UFR, l'objectif de la direction de l'UFR à court et/ou moyen termes est d'accroître les ressources propres de l'UFR avec des actions progressives en formation continue, par l'apprentissage (complétude des groupes) et en développant la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage.

En complément, M. François LEGENDRE propose qu'un temps d'échanges soit programmé au mois d'octobre 2023 dans le but d'établir le budget initial de 2024.

M. François LEGENDRE indique qu'après le retour d'arbitrage de la campagne « enseignant contractuel » du 7 juin 2023, certaines actions ont été sécurisées comme l'offre de formation et les potentiels enseignants (*renouvellement de tous les enseignants contractuels*). Pour l'année universitaire 2023-2024 le coût des CDD glisse sur le support de poste vacant 2nd degrés de Pauline Grimaud (disponibilité), ce qui engendre une baisse des contributions des postes autofinancés par l'UFR sur le budget 2024. Et, grâce à des actions progressives (*comme le support de contractuel*), l'UFR retrouvera un équilibre budgétaire réel et un potentiel à fonctionner par ressources propres. L'impact ne sera donc pas immédiat.

Compte tenu des variations budgétaires enregistrées et des dépenses déjà engagées au 1^{er} juin 2023 en fonctionnement, une alerte a été adressée à la direction des affaires financières et au dialogue de gestion du 5 juin 2023. Une demande exceptionnelle a été formulée concernant la prise en charge liée au paiement quadriennal d'un vacataire d'enseignement (40 602€) en masse personnel et le dégel des 20 % en masse fonctionnement pour le centre financier économie – enseignement (37 888€).

Dans l'attente du retour d'arbitrage, l'UFR n'engagera aucune dépense en masse fonctionnement sur le centre financier enseignement.

M. François LEGENDRE et les membres du conseil remercient Mme Élodie SYLVAIN pour ce travail.

La proposition

Êtes-vous favorable au budget rectificatif de l'année 2023 ?

Est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants moins une procuration abstention.

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FACULTÉ

Dans un premier temps, M. François LEGENDRE, directeur de l'UFR, rappelle qu'il a été convenu de découpler les Statuts de l'UFR de Sciences Économiques et de *gestion* (votés par le conseil d'administration de l'université) et le règlement intérieur « rectifiable » (communiqué aux membres du conseil par courriel).

La gouvernance de la faculté est assurée par trois instances :

- Comité de direction ;
- Conseil de gestion ;
- Conseil des études.

Dans un deuxième temps, il est décidé qu'un Comité de direction de la faculté, constitué de quatre agents administratifs (Mme Carine RODRIGUES, Responsable Administrative ; Mme Élodie SYLVAIN, Responsable des Finances et des Ressources Humaines ; Mme Laetitia ROSSI, Chargée de communication et ; Mme Françoise POMPET, Responsable de scolarité à compter du 3 juillet 2023) et de quatre agents enseignants-chercheurs (Mme Amélie GUILLIN, directrice Délégué aux Affaires Internationales ; M. Emmanuel DUGUET, Directeur Adjoint des Conseils des études ; Mme Julie LOCHARD, Directrice de l'ÉRUDITE et ; M. François LEGENDRE, Directeur de la FSEG), se réunira à un rythme bimensuel.

M. François LEGENDRE souhaite que le Conseil de gestion de l'UFR soit un lieu de débats et de prises de décisions. Il précise aussi que les ordres du jour des Conseils seront communiqués à tous les membres de la faculté.

À cet effet, il est décidé qu'un calendrier prévisionnel des conseils de gestion plénier et restreint soit communiqué en début d'année universitaire, ainsi qu'un calendrier annuel des conseils des études (au moins une semaine avant le conseil de gestion afin de délibérer sur les points d'ordre du jour).

Dans un troisième temps, il est décidé de clarifier la composition de l'équipe de direction et ainsi donc de modifier le règlement intérieur.

Et il est décidé qu'un conseil de gestion restreint aura lieu le jeudi 6 juillet à 11 h (campagne d'emploi enseignant fléchage des votes) et d'un conseil de gestion plénier le même jour, le jeudi 6 juillet, à 14 h (campagne emploi proposé au conseil restreint, la réorganisation de la scolarité et bien d'autres sujets).

La proposition

Êtes-vous favorable à la modification du règlement intérieur de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion ?

Est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

4. QUESTIONS DIVERSES

Des demandes sont formulées sur la possibilité d'inclure dans le service statutaire le RNA lié aux responsabilités pédagogiques.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour au prochain conseil de gestion restreint afin d'y apporter une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h55.

